

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 215

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 49

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« ans »,

le mot :

« mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à corriger une erreur matérielle (3 mois et non 3 ans).